



Actions citoyennes « CARTE A POINTS » Règlement de Fonctionnement Année 2018

Article 1 – Présentation du dispositif

Le dispositif « action citoyenne » est un dispositif mis en œuvre par la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné, par le biais de son Service Jeunesse, ayant pour objectif de permettre aux jeunes habitants le territoire de s'impliquer dans la vie locale. En contrepartie, la CCND prendra en charge une partie de leur inscription à l'offre de loisirs proposée par le Centre Social et Culturel d'Heyrieux (CSCH) et Familles Rurales (FR).

Article 2 – Qu'est-ce qu'une action citoyenne ? Comment sont-elles organisées ?

Une action citoyenne est un projet d'intérêt général, réalisé par un groupe de jeunes. Le cadre de l'action citoyenne s'applique à toute action visant :

- Le renforcement du lien intergénérationnel
- L'embellissement des communes du territoire
- Le soutien aux événements intercommunaux et communaux
- Les actions culturelles et de prévention
- La protection de l'environnement

Les actions citoyennes peuvent être organisées par toute structure œuvrant pour l'intérêt général (communes, communauté de communes, associations, structure d'accueils du public) et ayant un projet s'inscrivant dans le cadre des actions citoyennes.

Les structures souhaitant organiser une action citoyenne prennent contact avec le service jeunesse de la Communauté de Communes et complètent le formulaire de proposition d'action citoyenne disponible en téléchargement sur le site www.collines.org. Pour assurer la faisabilité de l'action, un délai de deux mois entre le dépôt du formulaire et la réalisation de l'action est nécessaire.

Article 3 – A qui s'adresse le dispositif

Le dispositif s'adresse à tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans. Un accès prioritaire est donné aux jeunes habitants le territoire de la CCND.

Article 4 – Fonctionnement dispositif

Le dispositif est matérialisé par une carte à point, comportant 8 cases, remise à chaque jeune inscrit. Une valeur en points est définie pour chaque action citoyenne organisée, pouvant aller de 1 à 8.

Le montant de la prise en charge de la CC CND sera égal aux nombres de points gagnés par les jeunes à l'occasion de la réalisation des actions citoyennes, 1 point = 10€. Le montant de la prise en charge de la CC CND ne peut excéder 80€ par jeune et par an (année scolaire). Le montant capitalisé doit obligatoirement être dépensé sur l'année scolaire en cours.

Article 5- Critères d'attribution de points

Le nombre points attribué à chaque action est fonction de sa durée selon l'échelle suivante :

Nombre d'heures (durée de l'action)	de 0 à 2h30	de 2h30 à 5h	de 5h à 7h30	de 7h30 à 10h	de 10h à 12h30	de 12h30 à 15h	de 15h à 17h30	Plus de 17h30
Nombre de Points	1	2	3	4	5	6	7	8

Des points bonus pourront être attribués en fonction de la pénibilité de l'action, ceci sera jugé au cas par cas.

Article 6 – Modalités d'inscription et communication

Les jeunes souhaitant s'inscrire au dispositif accèdent aux inscriptions en ligne sur www.collines.org. La carte à point sera remise au jeune lors de son premier jour d'action. Le système carte à point est lancé chaque année en septembre pour une durée d'un an. Toutefois, les jeunes peuvent intégrer le dispositif à tout moment au cours de l'année.

Le site internet de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné sera l'outil de communication privilégié. Pour chaque nouvelle action organisée au cours de l'année, une fiche détaillée sera mise en ligne. De plus, les jeunes inscrits au dispositif seront informés par mail des nouvelles actions citoyennes.

Article 7 – Responsabilités

Les jeunes réalisant une action citoyenne restent sous la responsabilité de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné. Les modalités de mise œuvre des actions citoyennes organisées avec une structure partenaire sont régies par une convention spécifique à chaque action citoyenne.

- **Exemple de formulaire à déposer par une structure souhaitant organiser une action citoyenne.**



Formulaire de proposition d'une Action Citoyenne
Service Jeunesse – CC CND
Année 2015-2016

Une **action citoyenne** est un projet d'intérêt collectif, réalisé par un **groupe de jeunes mineurs**, inscrit au dispositif via le service jeunesse de la CC CND. La cadre des actions citoyennes s'applique à toute action visant :

- Le renforcement du lien intergénérationnel
- L'embellissement d'une commune
- La protection de l'environnement
- Les actions culturelles et de prévention
- Le soutien aux événements intercommunaux. α Communaux

Associations, commune, CCAS, junior association, écoles....chacun peut proposer une action citoyenne et nouer un partenariat avec la Communauté de Communes de Collines du Nord Dauphiné !

Il vous suffit de compléter cette fiche et de la retourner par mail au servicejeunesse@collines.org. Un animateur prendra contact avec vous.

Nom de l'organisateur : Sau des écoles de Diemog et FreeLUG

Idée générale de l'action proposée : Assurer des animations lors de la seconde édition BNI ou Expo Diemog (exposition Lego)
Animations proposées : stand de construction - Atelier Posaïque - Atelier gravure - Atelier course de luggy - Accueil visiteurs

Nombre total de jeunes nécessaire : 12 jeunes

Dates de réalisation : 12 et 13 septembre 2015 de 9h à 19h

Nom, coordonnées et fonction de la personne qui propose l'action : _____

Tél : 06 47 33 61 23 Mail : je@club-internet.fr



- **Exemple de fiche action citoyenne.**



ACTION CITOYENNE BRIQUE'EXPO - DIEMOZ

Samedi 12 septembre 2015

9h-19h

= 5 points Actions Citoyennes

ET /OU

Dimanche 13 septembre 2015

9h-18h

= 4 points Actions Citoyennes

Si participation sur les 2 jours = **8 points Actions Citoyennes**

Encadrer et animer différents ateliers proposés dans la cadre de l'évènement

- **Assurer l'accueil des visiteurs, en leur donnant le livret d'accueil, et en leur expliquant les faits importants de l'exposition**

- Construction d'une mosaïque Lego : chaque participant **se voit guider par les animateurs** pour assembler une petite quantité de briques sur une plaque de 10cmx10cm environ. Toutes ces plaques mises côte à côte feront alors apparaître une grande mosaïque

- Atelier de construction pour petits et grands. Un énorme stock de briques sera mis à disposition des visiteurs qui pourront laisser aller leur imagination. Les constructions les plus remarquables seront récompensées. **Les animateurs auront pour mission de prendre des photos, d'encadrer les enfants, de démonter les constructions après que les photos aient été prises, de valider les participations aux concours.**

- Atelier gravure : Un stand de gravure permettra de personnaliser des briques, avec son nom/prénom ou autre. **Les animateurs auront pour missions de soutenir l'adulte qui mènera cet atelier.**

- Course de buggy : un grand parcours de buggy télécommandé sera mis à disposition des visiteurs. Il y aura des concours de vitesse, franchissement d'obstacles. **Les animateurs devront encadrer le stand et enregistrer les performances des participants.**

- Un stand de stopmotion sera proposé par un adulte. **Les animateurs aideront les plus petits à réaliser leur vidéo.**

Lieux de rendez-vous & infos pratiques:

Rendez-vous à la salle des Sport de Diémoz le samedi 12 septembre à 9h.

Attention, pour s'inscrire à l'action, les jeunes devront être disponibles sur tous les créneaux indiqués et se rendre sur le lieu de l'action par leurs propres moyens.

Service Jeunesse CC CND 5 place Paul Doumer 38540 HEYRIEUX
04 78 40 57 86 – servicejeunesse@collines.org